

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 octobre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUJYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine (arrivée au point numéro 10), M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE Michel ;
M. CATTEAU Joseph, procuration à M. DELABRE Aimé ;
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee ;
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier ;
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques ;
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

Secrétaire de séance : Mme THERON MARESCAUX Stéphanie.

Délibération n°2020D059 - Petite-enfance, jeunesse, santé et sport - Contrat de Délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre aquatique intercommunal - L' Ondine - Avenant n°2 faisant suite à la crise sanitaire COVID19, du 1er octobre au 31 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D059-DE

La Vice- Présidente expose au Conseil :

Vu la délibération du 18 octobre 2017 approuvant le choix du délégataire et autorisant le Président à signer le contrat de délégation de service public,

Vu le contrat signé le 23 novembre 2017 par la Communauté de communes Flandre Lys confiant la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé L'ONDINE à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, via sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC L'ONDINE,

Vu l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public Centre aquatique l'Ondine, faisant suite à la crise sanitaire liée au Covid19, en date du 22 juin 2020 :

- précisant les modalités de traitement des impacts financiers de la période de fermeture du centre aquatique, durant laquelle l'absence de recettes commerciales pour le Délégataire s'est accompagnée du maintien d'un certain nombre de charges,
- actant la réouverture du centre aquatique au public, à compter du 1er juillet 2020,
- indemnisant le Délégataire pour la période dite transitoire, allant du 1er juillet au 30 septembre 2020.

Les mesures liées à la crise sanitaire, et ayant un impact sur l'exploitation du Délégataire, étant toujours en vigueur au-delà du 30 septembre 2020, il convient de prolonger la période transitoire.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le Président à signer l'avenant 2 joint à la présente note de synthèse, pour la période d'ouverture au public adaptée du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020.
-
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D059-DE